

# Procédure file

Informations de base		
CNS - Procédure de consultation Directive	<a href="#">1995/0134(CNS)</a>	Procédure terminée
Protection contre les organismes nuisibles aux végétaux et leur propagation (modif. directive 77/93/CEE)		
Abrogation <a href="#">2013/0141(COD)</a> Voir aussi <a href="#">2016/3010(RSP)</a>		
Sujet 3.10.09.02 Phytosanitaire, phytopharmacie		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>AGRI</b> Agriculture et développement rural		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>ENVI</b> Environnement, santé publique et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés			
07/06/1995	Publication de la proposition législative	COM(1995)0239	Résumé
10/07/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/07/1995	Vote en commission		Résumé
22/09/1995	Décision du Parlement	T4-0423/1995	Résumé
08/05/2000	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
08/05/2000	Fin de la procédure au Parlement		
10/07/2000	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	1995/0134(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
	Abrogation <a href="#">2013/0141(COD)</a> Voir aussi <a href="#">2016/3010(RSP)</a>
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037; Règlement du Parlement EP 52-p1
Etape de la procédure	Procédure terminée

## Portail de documentation

Document de base législatif		COM(1995)0239 <a href="#">JO C 192 26.07.1995, p. 0009</a>	07/06/1995	EC	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0423/1995 <a href="#">JO C 269 16.10.1995, p. 0192-0198</a>	22/09/1995	EP	Résumé

## Acte final

[Directive 2000/29](#)  
[JO L 169 10.07.2000, p. 0001](#) Résumé

## Protection contre les organismes nuisibles aux végétaux et leur propagation (modif. directive 77/93/CEE)

---

Objectif : modifier la directive 77/93/CEE en remplaçant dans les certificats phytosanitaires le sigle "CEE" par le sigle "CE". Contenu : Il est prévu qu'après l'adoption de la présente proposition de directive par le Conseil, la modification sera insérée dans la proposition de codification constitutive de la directive 77/93/CEE, actuellement en cours, qui sera alors pendante devant le Conseil. Les certificats phytosanitaires portant la mention "CEE" pourront être utilisés jusqu'au 1er juillet 1996.

## Protection contre les organismes nuisibles aux végétaux et leur propagation (modif. directive 77/93/CEE)

---

La commission de l'agriculture a approuvé la proposition de directive

## Protection contre les organismes nuisibles aux végétaux et leur propagation (modif. directive 77/93/CEE)

---

Le Parlement Européen a approuvé cette proposition de modification de directive conformément à la procédure prévue à l'article 143 de son règlement intérieur (procédure sans rapport).?